

ATIONS UNIES

ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3208
3 mai 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 3 MAI 1954, ADRESSEE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA SYRIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre la présente communication aux membres du Conseil de sécurité.

Le 26 avril 1954, des membres des forces armées israéliennes ont tué deux civils arabes et en ont blessé un troisième dans le secteur de Shamalneh de la zone démilitarisée.

La délégation de la Syrie auprès de la Commission mixte d'armistice a immédiatement déposé une plainte entre les mains du Président de cette Commission en demandant la convocation d'urgence d'une réunion en vue de l'examen de l'incident. Le Président a pris des dispositions pour qu'une réunion d'urgence ait lieu le 30 avril 1954.

A son arrivée à la réunion, au jour et à l'heure convenus, la délégation syrienne a été informée par le Président de la Commission mixte d'armistice que la délégation israélienne avait refusé de participer à la discussion en alléguant qu'il n'appartenait pas à la Commission mixte d'armistice de connaître des questions concernant la zone démilitarisée. La délégation de la Syrie a insisté pour que la réunion eût lieu malgré l'absence de la délégation d'Israël.

Le Président de la Commission mixte d'armistice a accepté que la Commission tienne séance, mais à la condition qu'elle limite ses travaux à l'adoption de l'ordre du jour et qu'elle renvoie la discussion sur le fond de la question à une réunion ultérieure. A l'issue de la séance, la délégation de la Syrie a protesté contre la manière dont le Président de la Commission mixte d'armistice avait conduit les débats, contrairement aux dispositions de la

54-13283

S/3208
Français
Page 2

Convention d'armistice général et au règlement intérieur de la Commission.

Veillez agréer, Monsieur le Président,

Rafik Asha

Représentant permanent de la Syrie
auprès de l'Organisation des Nations Unies.

